

P.-

REPUBLICQUE DU DAHOMEY

PORTO-NOVO, le 3 Octobre 1963.

DENEE DE LA REPUBLIQUE

DECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

MINISTRE DES AFFAIRES

INTERIEURES ET DE LA

SECURITE

/1/9 469 /PR/MAIS/DAI. - ANNEE 1963

SOMMAIRE :

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Nomination.

--

VU la Loi n°60/36 du 26 Novembre 1960 portant constitution de la République du Dahomey ;

VU la Loi n°59/16/ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste des Emplois Supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des titulaires est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;

VU les nécessités de service ;

SUR la proposition du Ministre des Affaires Intérieures et de la Sécurité ;

Le Conseil des Ministres entendu ,

ARTICLES :

AL I

I

8

I

4

4

IO

IO

IO

2

4

2

2

2

I

2

radio

I

E.-

I

Nat

I

asés

2

DECRET :

ARTICLE 1er.- M. Alfred BOSSOU, Préfet du Département du SUB-EST, est nommé, cumulativement avec ses fonctions actuelles, Directeur p.i. de la Sécurité Nationale, en remplacement de M. Arsène KINDE.

ARTICLE 2.- Le présent décret, qui prendra effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera ./.-

Pour le Président de la République absent,
Le Ministre d'Etat chargé de l'intérim,

Le Président de la République,
Ministre des Affaires Intérieures, et
Sécurité,

OKE ASSOGBA